

Christian Dior

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

JEUDI 13 AVRIL 2017
15 H 30

AVIS DE CONVOCATION

Carrousel du Louvre
99 rue de Rivoli à Paris (1^{er})

Accueil des actionnaires à partir de 14 h 30

Tout actionnaire se présentant après
15 h 40 pourra assister à l'Assemblée générale
mais ne pourra pas voter.

L'Assemblée générale ne sera pas suivie d'un cocktail.

Contacts :

Service Actionnaires/Assemblées

Tél. : 01 44 13 22 32/23 43

Sommaire

Avis de convocation	2
Modalités de participation	4
Organes de direction et de contrôle	6
Groupe Christian Dior – Chiffres clés	7
Groupe Christian Dior – Exposé sommaire	8
Informations relatives à la société Christian Dior	12
Présentation des résolutions	14
Texte des résolutions	17
Demande d'envoi des documents et renseignements	21

Avis de convocation

Les actionnaires de la société Christian Dior sont convoqués au **Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli** à Paris (75001), le **jeudi 13 avril 2017 à 15 heures 30**, en **Assemblée générale mixte**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des conventions réglementées ;
- affectation et répartition du résultat ;
- renouvellement de mandats d'Administrateur ;
- nomination d'un Administrateur ;
- nomination d'un Censeur ;
- avis sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- modification des articles 4 (Siège social), 17 (Assemblées générales – Participation) et 21 (Assemblées générales extraordinaires – pouvoirs) des statuts ;
- délégation de pouvoirs à donner au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de son choix ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance.

Pour pouvoir participer, voter par correspondance ou se faire représenter, à cette Assemblée,

- les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit le 11 avril 2017 ; ils n'ont aucune formalité de dépôt à accomplir et seront admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur devront justifier de leur identité et de leur qualité d'actionnaire à la date ci-dessus en faisant parvenir à **Christian Dior SE c/o LVMH – Service Actionnaires – 22 avenue Montaigne – 75382 Paris Cedex 08** une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils n'ont pas leur domicile sur le territoire français. Cette attestation est annexée au formulaire unique ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par un intermédiaire inscrit. Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le 11 avril 2017.

Une formule unique de vote par correspondance ou par procuration sera adressée à tous les actionnaires nominatifs. Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres. Leur demande devra être formulée par écrit et parvenir au siège social de la Société six jours au moins avant la date de réunion, soit le 7 avril 2017 au plus tard.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à Christian Dior SE à l'adresse ci-dessus le 10 avril 2017 au plus tard.

Conformément à l'article R. 225-79 du Code de commerce, le formulaire de désignation du mandataire peut être adressé par voie électronique en envoyant un mail à l'adresse suivante : christian.dior.service-assemblees@lvmh.fr. Pour les actionnaires au porteur, il doit être accompagné de l'attestation de participation établie par l'intermédiaire dépositaire des titres.

Les actionnaires qui auront envoyé un pouvoir, un formulaire de vote par correspondance ou une demande de carte d'admission ne pourront plus changer de mode de participation à l'Assemblée générale.

En cas de retour d'un formulaire par un intermédiaire inscrit, la Société se réserve le droit d'interroger ledit intermédiaire pour connaître l'identité des votants.

Conformément aux dispositions du point II de l'article L. 225-126 du Code de commerce, sont privées du droit de vote pour la présente Assemblée générale et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à leur revente ou leur restitution, les actions acquises au titre de l'une des opérations visées au point I dudit article qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration à la Société et à l'Autorité des marchés financiers, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites à la Société. Ces questions doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Président du Conseil d'administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 7 avril 2017 inclus. Pour être prises en compte, elles doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'administration

Modalités de participation

POUR POUVOIR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'ADMISSION.

Cette carte vous sera délivrée dans les conditions suivantes :

Si vous détenez des actions au nominatif :

Vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre carte d'admission est jointe à la présente convocation. Il vous suffira de la présenter à l'accueil le jour de l'Assemblée.

Si vous détenez des actions au porteur :

Vous devez faire une demande de carte d'admission à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres. Celui-ci nous fera parvenir une attestation de participation constatant la propriété de vos titres et nous vous adresserons directement votre carte d'admission.

Afin de recevoir votre carte d'admission en temps utile, nous vous recommandons de faire votre demande le plus tôt possible.

La carte d'admission est strictement personnelle et ne peut être cédée. Elle ne permet pas l'accès à une personne accompagnatrice.

Le jour de l'Assemblée :

Tout actionnaire devra justifier de sa qualité et de son identité lors des formalités d'émargement.

Un actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

POUR FACILITER LE BON DÉROULEMENT DE LA RÉUNION, NOUS VOUS REMERCIONS :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission et d'une pièce d'identité pour signer la feuille de présence et obtenir votre boîtier de vote ;
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence.

VOUS NE POUVEZ PAS ASSISTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE?

3 options vous sont offertes. Vous ne devez en choisir qu'une seule.

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT, COCHEZ LA CASE 1

En donnant pouvoir au Président, vous lui demandez de voter à votre place. Pour ce faire, ne portez aucune autre indication sur le formulaire de vote joint à cette convocation que la date et votre signature au bas du formulaire.

VOUS VOUS FAITES REPRÉSENTER, COCHEZ LA CASE 3

Il vous suffit de préciser l'identité de la personne qui vous représentera. Cette personne peut être toute personne physique ou morale de votre choix. Cette personne (ou son représentant si vous désignez une personne morale) devra justifier de son identité lors de l'émargement. Dater et signez au bas du formulaire.

Christian Dior
Société Européenne au capital de EUR 361 015 032,00
 Siège Social : 50 avenue Montaigne - 75008 PARIS
 882 110 987 RCS PARIS

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION
MAIL-IN VOTING FORM OR PROXY FORM

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 13 AVRIL 2017
COMBINED ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF APRIL 13th, 2017

2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
(cf. verso) - (see reverse)

J'exprime mon choix en noircissant une case par résolution / I express my choice by shading one box by resolution
PROJETS DE RÉSOLUTIONS AGRÉES OU NON PAR L'ORGANE DE DIRECTION
 DRAFT RESOLUTIONS APPROVED OR NOT BY THE BOARD OF DIRECTORS

Agrées par l'Organe de Direction / Approved by the Board of Directors										Non agrées / Not approved		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
Oui/Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non/No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs./Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11	12	15	14	15	16	17	18	19	20	C	D
Oui/Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non/No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs./Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	21	22	25	24	25	26	27	28	29	30	E	F
Oui/Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non/No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs./Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	H
Oui/Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non/No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs./Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	41	42	45	44	45	46	47	48	49	50	I	J
Oui/Yes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non/No	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Abs./Abs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting
 Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom / I appoint the Chairman as my proxy to vote on my behalf
 Je m'abstiens / I abstain from voting
 Je donne procuration (cf. verso) à M. ou Mme, Raison Sociale :
 I appoint (see reverse) Mr or Mrs, Corporate Name to vote on my behalf

Date et/and signature

1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT et l'autorise à voter en mon nom (cf. verso)
I hereby give my proxy to the Chairman of the meeting (see reverse)

3 JE DONNE POUVOIR À (cf. verso)
I hereby appoint (see reverse)

M. ou Mme, Raison sociale
Mr or Mrs, Corporate Name

Adresse - Address

Attention
 Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre teneur de compte pour validation.
 Caution
 If you're voting on bearer securities, the present instructions will only be valid if they are directly registered with your custodian Bank.

Actions nominatives <small>Registered shares</small>		Actions au porteur <small>Bearer shares</small>	Actions au porteur <small>Bearer shares</small>	Actions au porteur <small>Bearer shares</small>
Vote simple <small>Single voting right</small>	Vote simple <small>Single voting right</small>			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard à la Société le 10 avril 2017
 To be returned before April 10th, 2017

VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE, COCHEZ LA CASE 2

Les cases correspondent aux résolutions proposées pages 17 et suivantes. Pour chacune des 13 résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondant à votre choix (oui/non/abstention). Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, noircissez les cases de votre choix. Pour les amendements ou résolutions nouvelles, cochez la case correspondant au mode de vote choisi. Dater et signez au bas du formulaire.

Nous vous rappelons que les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Retournez ce formulaire avant le 10 avril 2017 à :
Christian Dior c/o LVMH – Service Actionnaires
22 avenue Montaigne – 75382 Paris Cedex 08.

Assemblée générale mixte du 13 avril 2017 - Avis de convocation

5

Organes de direction et de contrôle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bernard ARNAULT ^(a)
Président du Conseil d'administration

Sidney TOLEDANO ^(a)
Directeur général, Vice-Président

Delphine ARNAULT

Denis DALIBOT

Hélène DESMARAIS ^(b)

Renaud DONNEDIEU de VABRES ^(b)

Sécolène GALLIENNE ^(b)

Pierre GODÉ ^{(c)(e)}

Christian de LABRIFFE ^(b)

Maria Luisa LORO PIANA ^(d)

CENSEUR

Jaime de MARICHALAR y SÁENZ de TEJADA

COMITÉ D'AUDIT DE LA PERFORMANCE

Christian de LABRIFFE ^(b)
Président

Denis DALIBOT

Renaud DONNEDIEU de VABRES ^(b)

COMITÉ DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Hélène DESMARAIS ^(b)
Présidente

Denis DALIBOT

Christian de LABRIFFE ^(b)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
représenté par Benoit Schumacher

MAZARS
représenté par Simon Beillevaire

(a) Renouvellement proposé à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

(b) Personnalité indépendante.

(c) Jusqu'à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

(d) Nomination en qualité d'Administrateur proposée à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

(e) Nomination en qualité de Censeur proposée à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

Groupe Christian Dior – Chiffres clés

Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros et en %)</i>	31 déc. 2016 (6 mois)	30 juin 2016 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)
Ventes	21 436	37 968	35 081
Résultat opérationnel courant	4 238	6 792	6 296
Résultat net	2 724	4 164	6 165 ^(a)
Résultat net, part du Groupe	1 058	1 569	2 378
Capacité d'autofinancement générée par l'activité ^(b)	5 343	8 566	7 611
Investissements d'exploitation issus de la variation de trésorerie	1 467	2 242	1 947
Variation de la trésorerie issue des opérations et investissements d'exploitation (cash-flow disponible)	3 305	3 659	3 481
Capitaux propres ^(c)	30 084	28 129	26 320
Dette financière nette ^(d)	4 753	6 777	7 478
Ratio Dette financière nette/Capitaux propres	16 %	24 %	28 %

Données par action

<i>(en euros)</i>	31 déc. 2016 (6 mois)	30 juin 2016 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)
Résultats consolidés par action			
Résultat net, part du Groupe	5,90	8,75	13,29 ^(e)
Résultat net, part du Groupe après dilution	5,86	8,69	13,18 ^(e)
Dividende par action			
Distributions exceptionnelles en nature sous forme d'actions Hermès			4,20 ^(h)
Acompte en numéraire	-	1,35	1,25
Solde en numéraire	1,40	2,20	1,95
Montant brut global en numéraire versé au titre de l'exercice ^(f)	1,40 ^(g)	3,55	3,20

Informations par groupe d'activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2016 (6 mois)	30 juin 2016 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)
Ventes par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	1 043	1 854	1 765
Vins et Spiritueux	2 779	4 729	4 226
Mode et Maroquinerie	6 890	12 321	11 731
Parfums et Cosmétiques	2 616	4 780	4 347
Montres et Joaillerie	1 859	3 365	3 068
Distribution sélective	6 493	11 398	10 423
Autres activités et éliminations	(244)	(479)	(479)
TOTAL	21 436	37 968	35 081
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités			
Christian Dior Couture	178	209	226
Vins et Spiritueux	939	1 446	1 168
Mode et Maroquinerie	2 243	3 474	3 363
Parfums et Cosmétiques	279	547	456
Montres et Joaillerie	253	432	381
Distribution sélective	509	917	922
Autres activités et éliminations	(163)	(233)	(220)
TOTAL	4 238	6 792	6 296

(a) Dont 2 625 millions d'euros résultant des distributions de titres Hermès.

(b) Avant paiement de l'impôt et des frais financiers.

(c) Y compris intérêts minoritaires.

(d) Hors engagements d'achat de titres de minoritaires, classés en Autres passifs non courants, voir Note 18.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(e) Y compris les effets résultant des distributions de titres Hermès.

(f) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(g) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, montant proposé à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

(h) Acompte sur dividende exceptionnel en nature.

Groupe Christian Dior – Exposé sommaire

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros, sauf résultats par action)</i>	31 décembre 2016 (6 mois)	30 juin 2016 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)
Ventes	21 436	37 968	35 081
Coût des ventes	(7 401)	(13 078)	(12 307)
Marge brute	14 035	24 890	22 774
Charges commerciales	(8 180)	(15 190)	(13 828)
Charges administratives	(1 618)	(2 907)	(2 647)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1	(1)	(3)
Résultat opérationnel courant	4 238	6 792	6 296
Autres produits et charges opérationnels	(93)	(196)	(298)
Résultat opérationnel	4 145	6 596	5 998
Coût de la dette financière nette	(63)	(97)	(164)
Autres produits et charges financiers	(221)	(270)	2 849
Résultat financier	(284)	(367)	2 685
Impôts sur les bénéfices	(1 137)	(2 065)	(2 518)
Résultat net avant part des minoritaires	2 724	4 164	6 165
Part des minoritaires	1 666	2 595	3 787
Résultat net, part du Groupe	1 058	1 569	2 378
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	5,90	8,75	13,29
Nombre d'actions retenu pour le calcul	179 367 681	179 213 608	178 928 184
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	5,86	8,69	13,18
Nombre d'actions retenu pour le calcul	179 973 046	179 894 454	179 684 869

2. Commentaires sur l'activité

L'Assemblée générale mixte du 1^{er} décembre 2015 a adopté une résolution visant à modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, respectivement au 1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année (article 24 des statuts). Par exception, l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2016 prend fin le 31 décembre 2016. Cette modification, qui aligne à nouveau les dates d'exercice de Christian Dior avec celles de LVMH, vise principalement à faciliter la communication financière du Groupe. Elle a été rendue possible grâce à l'augmentation très sensible du report à nouveau de la Société (induite par les distributions en nature d'actions Hermès en décembre 2014) qui a redonné à la société Christian Dior une grande flexibilité en matière de distribution de dividendes. Pour favoriser la lecture et l'appréciation des résultats, l'activité ainsi que les chiffres du premier semestre de l'exercice 2015-2016 (correspondant à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015) sont également présentés.

Par rapport au premier semestre de l'exercice 2015-2016, l'évolution des principaux agrégats financiers du groupe Christian Dior est la suivante :

Les ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à 21 436 millions d'euros, en hausse de 8 %.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4 238 millions d'euros, soit une augmentation de 12 %.

Le taux de marge opérationnelle courante sur les ventes s'élève à 19,8 %, en hausse de 0,8 point.

Le résultat net consolidé s'établit à 2 724 millions d'euros contre 2 294 millions, soit une augmentation de 19 %.

Le résultat net consolidé, part du Groupe s'élève à 1 058 millions d'euros contre 863 millions d'euros au 31 décembre 2015 (6 mois).

2.1. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les principaux éléments financiers de l'exercice de six mois clos le 31 décembre 2016 s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2016 <i>(6 mois)</i>	30 juin 2016 <i>(12 mois)</i>	1^{er} semestre de l'exercice 2015-2016 ^(a) <i>(6 mois)</i>
Ventes	21 436	37 968	19 903
Résultat opérationnel courant	4 238	6 792	3 778
Résultat opérationnel	4 145	6 596	3 622
Résultat net	2 724	4 164	2 294
Dont part du Groupe	1 058	1 569	863

(a) Revue limitée avec émission d'un rapport des Commissaires aux comptes.

2.2. ÉVOLUTION PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

Ventes (en millions d'euros)	31 décembre 2016		30 juin 2016		1 ^{er} semestre de l'exercice 2015-2016 ^(a)	
	(6 mois)	%	(12 mois)	%	(6 mois)	%
Christian Dior Couture	1 043	5	1 854	5	961	5
Vins et Spiritueux	2 779	13	4 729	12	2 673	13
Mode et Maroquinerie	6 890	32	12 321	32	6 436	32
Parfums et Cosmétiques ^(b)	2 616	12	4 780	13	2 443	12
Montres et Joaillerie	1 859	9	3 365	9	1 756	9
Distribution sélective ^(b)	6 493	30	11 398	30	5 918	30
Autres activités et éliminations ^(b)	(244)	-	(479)	-	(284)	-
TOTAL	21 436	100	37 968	100	19 903	100

(a) Revue limitée avec émission d'un rapport des Commissaires aux comptes.

(b) Après prise en compte du reclassement de la société de cosmétiques Kendo de Distribution sélective à Parfums et Cosmétiques. Voir Note 24.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	31 décembre 2016		30 juin 2016		1 ^{er} semestre de l'exercice 2015-2016 ^(a)	
	(6 mois)		(12 mois)		(6 mois)	
Christian Dior Couture	178		209		135	
Vins et Spiritueux	939		1 446		881	
Mode et Maroquinerie	2 243		3 474		1 844	
Parfums et Cosmétiques ^(b)	279		547		275	
Montres et Joaillerie	253		432		227	
Distribution sélective ^(b)	509		917		507	
Autres activités et éliminations ^(b)	(163)		(233)		(91)	
TOTAL	4 238		6 792		3 778	

(a) Revue limitée avec émission d'un rapport des Commissaires aux comptes.

(b) Après prise en compte du reclassement de la société de cosmétiques Kendo de Distribution sélective à Parfums et Cosmétiques. Voir Note 24.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par rapport au premier semestre de l'exercice 2015-2016, l'évolution des ventes des groupes d'activités est la suivante :

Christian Dior Couture

Les ventes de Christian Dior Couture sont en croissance de 9 % à taux courants et de 10 % à taux constants. Les ventes au détail et divers ont progressé de 8 % à taux courants et de 10 % à taux constants. Cette croissance concerne l'ensemble des régions.

Vins et Spiritueux

Les ventes du groupe d'activités Vins et Spiritueux sont en hausse de 4 % à taux de change courants. Impactées par un effet de change négatif de 1 point, les ventes du groupe d'activités sont en hausse de 5 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette performance est tirée pour une large part par la progression des volumes. La demande est toujours très dynamique aux États-Unis et en Europe tandis que la Chine enregistre un net rebond sur cet exercice.

Mode et Maroquinerie

La croissance des ventes de Mode et Maroquinerie est de 7 % en données publiées et de 7 % à taux de change et à périmètre comparables. La performance de ce groupe d'activités bénéficie de la très bonne dynamique enregistrée par Louis Vuitton, mais également par les marques Kenzo, Fendi, Loewe, Céline et Berluti qui confirment leur potentiel de forte croissance.

Parfums et Cosmétiques

Les ventes des Parfums et Cosmétiques sont en hausse de 7 % en données publiées et de 8 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette progression confirme l'efficacité de la stratégie de valeur fermement maintenue par les marques du Groupe face aux tensions concurrentielles. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques a très sensiblement augmenté son chiffre d'affaires aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Montres et Joaillerie

Les ventes du groupe d'activités Montres et Joaillerie sont en hausse de 6 % en données publiées et de 5 % à taux de change et à périmètre comparables. Ce groupe d'activités bénéficie des belles performances de TAG Heuer, Chaumet et Fred ainsi que de la progression de Bvlgari. L'Asie et l'Europe (hors France) constituent les zones les plus dynamiques.

Distribution sélective

La croissance publiée des ventes des activités de Distribution sélective est de 10 % et de 9 % à taux de change et à périmètre comparables. Cette performance est tirée par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement dans toutes les régions du monde.

Informations relatives à la société Christian Dior

1. Résultat de la société Christian Dior

Le résultat de la société Christian Dior se compose essentiellement de revenus de dividendes liés à sa participation indirecte dans la société LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton SE ; il est réduit par les charges financières afférentes au financement de la Société.

Le résultat net au 31 décembre 2016 s'établit à 270 124 milliers d'euros.

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant brut du dividende en numéraire à 1,40 euro par action au titre de l'exercice de six mois clos le 31 décembre 2016. Il sera mis en paiement le 21 avril 2017.

2. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	30 juin 2013 (2 mois)	30 juin 2014 (12 mois)	30 juin 2015 (12 mois)	30 juin 2016 (12 mois)	31 déc. 2016 (6 mois)
1. Capital					
Montant du capital social	363 454	363 454	361 015	361 015	361 015
Nombre d'actions ordinaires existantes	181 727 048	181 727 048	180 507 516	180 507 516	180 507 516
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
• par exercice d'options de souscription	-	-	-	-	-
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	17 079	566 505	3 421 585	678 626	275 317
(Produit)/charge d'impôts sur les bénéfices	(2 896)	(5 964)	7 483	(1 004)	6 152
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	18 290	575 576	3 414 393	664 601	270 124
Résultat distribué ^(a)	-	563 354	1 329 183	640 802	252 711
3. Résultats par action <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,11	3,15	18,91	3,77	1,49
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,10	3,17	18,92	3,68	1,50
Dividende brut distribué à chaque action ^(b)	-	3,10 ^(c)	3,20 ^(d)	3,55	1,40
4. Personnel					
Effectif moyen <i>(en nombre)</i>	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale ^(e)	(68)	14 999	26 639	9 351	4 576
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1	741	1 171	26	14

(a) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée générale, avant effet des actions Christian Dior auto-détenues à la date de distribution. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, montant proposé à l'Assemblée générale du 13 avril 2017.

(b) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(c) Le 17 décembre 2014, il a été procédé à une distribution exceptionnelle en nature sous forme d'actions Hermès International pour un montant de 11,67 euros par action (distribution de réserves et de primes d'émission en vertu de la septième résolution de l'Assemblée générale du 9 décembre 2014).

(d) En outre, le 17 décembre 2014, il a également été procédé à la mise en paiement d'un acompte sur dividende exceptionnel en nature, sous forme d'actions Hermès International, pour un montant de 4,20 euros par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

(e) Incluant les provisions au titre des plans d'options d'achat présumés exerçables et celles relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance, comptabilisées en charges.

Présentation des résolutions

Approbation des comptes annuels et des conventions réglementées

Les premiers points à l'ordre du jour portent sur :

- l'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes de la société mère Christian Dior (première résolution) ainsi que sur les comptes consolidés du Groupe (deuxième résolution) ;
- l'approbation des conventions réglementées (troisième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes ;
- l'affectation du résultat (quatrième résolution) : le dividende distribué s'élèvera à 1,40 euro par action ; celui-ci sera mis en paiement le 21 avril 2017.

Conseil d'administration

Il vous est proposé de renouveler les mandats d'Administrateur (cinquième et sixième résolutions) de :

- Monsieur Bernard ARNAULT
(Né le 5 mars 1949)
Date de première nomination : 20 mars 1985
Principale fonction : Président-directeur général de LVMH (France).
- Monsieur Sidney TOLEDANO
(Né le 25 juillet 1951)
Date de première nomination : 11 septembre 2002
Principale fonction : Président-directeur général de Christian Dior Couture (France).

Il vous est proposé également de nommer :

- en qualité d'Administrateur (septième résolution) :

- Madame Maria Luisa LORO PIANA
(Née le 15 novembre 1961)
Principale fonction : Administrateur de la société Loro Piana SpA (Italie) et Ambassadrice de la marque et de l'image de Loro Piana.

- en qualité de Censeur (huitième résolution) :

- Monsieur Pierre GODÉ
(Né le 4 décembre 1944)
Date de première nomination en qualité d'Administrateur : 14 mai 2001.
Principales fonctions : Vice-Président du Conseil d'administration de LVMH (France) et de Vice-Président de LVMH Italia (Italie).

Rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

- Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

En application de la recommandation du Code AFEP/MEDEF, il vous est demandé d'émettre un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Messieurs Bernard Arnault, Président du Conseil d'administration et Sidney Toledano, Directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (neuvième et dixième résolutions), et dont les éléments vous sont présentés ci-après.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social^(a)

La société Christian Dior ne verse aucune rémunération fixe ou variable à Monsieur Bernard Arnault. Les montants de rémunération fixe ou variable indiqués ci-après correspondent exclusivement aux rémunérations qui lui sont dues ou versées par le groupe LVMH.

Bernard Arnault	Montants dus au titre de l'exercice 31 décembre 2016	Montants versés au cours de l'exercice 31 décembre 2016
Rémunérations brutes (en euros)	(6 mois)	(6 mois)
Rémunération fixe ^(b)	575 814	575 814
Rémunération variable ^(b)	1 100 000 ^(c)	2 200 000 ^(d)
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence ^(e)	57 659	115 345
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	1 733 473	2 891 159

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(b) Rémunérations dues ou versées par le groupe LVMH, aucune rémunération n'étant due ou versée par Christian Dior.

(c) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016) de la rémunération annuelle variable de 2 200 000 euros décidée au titre de l'année civile 2016.

(d) Rémunération variable versée par LVMH au titre de l'année 2015.

(e) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, paragraphe 1.11, page 102 du Rapport annuel.

Sidney Toledano	Montants dus au titre de l'exercice 31 décembre 2016	Montants versés au cours de l'exercice 31 décembre 2016
Rémunérations brutes (en euros)	(6 mois)	(6 mois)
Rémunération fixe	535 000	540 471
Rémunération variable	650 000 ^(b)	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence ^(c)	18 424	9 590
Avantages en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction
TOTAL	1 203 424	550 061

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(b) Montant correspondant à la quote-part de six mois (du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016) de la rémunération annuelle variable de 1 300 000 euros décidée au titre de l'année civile 2016.

(c) Les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société figurent dans le Rapport du Président du Conseil d'administration, paragraphe 1.11, page 102 du Rapport annuel.

Synthèse des rémunérations dues et des actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux^(a)

Dirigeants mandataires sociaux (en euros)	Rémunération brute due au titre de l'exercice (6 mois)	Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice^(b)
Bernard Arnault	1 675 814	4 482 204
Sidney Toledano	1 185 000	1 505 197

(a) Rémunérations brutes et avantages en nature versés ou supportés par les sociétés contrôlées, visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

(b) Le détail des titres de capital ou donnant accès au capital attribués aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure au point 6.5 et les conditions de performance à satisfaire pour l'attribution définitive des actions figurent au paragraphe 3.4 du chapitre Plans d'options – attributions d'actions gratuites du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior du Rapport annuel.

• Retraite spécifique

La société LVMH a institué un régime de retraite à prestations définies, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, au bénéfice des cadres dirigeants.

Le versement de la retraite complémentaire n'est acquis que si l'intéressé justifie d'une présence d'au moins six ans au sein du Comité exécutif du groupe LVMH et fait valoir simultanément ses droits à la retraite au titre des régimes de retraite légaux, cette dernière condition n'étant pas requise en cas de départ à l'initiative du Groupe après l'âge de 55 ans, sans reprise d'activités professionnelles jusqu'à la liquidation des retraites. Il est déterminé sur la base d'une rémunération de référence égale à la moyenne des trois rémunérations annuelles les plus élevées perçues au cours de la carrière dans le Groupe, plafonnée à trente-cinq fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 1 351 560 euros au 31 décembre 2016). Le complément de retraite annuelle est égal à la différence entre 60 % de la rémunération de référence (avec un plafond de 810 936 euros au 31 décembre 2016) et la totalité des pensions servies en France (régime général de la Sécurité sociale et régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC) et à l'étranger.

Au 31 décembre 2016, le montant maximum de ce complément de retraite est estimé à 682 000 euros par an. Il n'est acquis qu'au moment de la liquidation des droits. Compte tenu des caractéristiques du régime institué par la société LVMH et de sa situation personnelle, la retraite complémentaire dont Monsieur Bernard Arnault est susceptible de bénéficier ne donne plus lieu à acquisition annuelle de droits supplémentaires.

• Politique de rémunération

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Messieurs Bernard Arnault et Sidney Toledano en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant (onzième résolution).

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de sélection des Administrateurs et des rémunérations, sont présentés dans le Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (page 93 du Rapport annuel) prévu par l'article précité. Le versement au Directeur général de la partie de la rémunération variable pluri-annuelle sera, à compter de 2018, conditionné à l'approbation de son montant par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Modification des statuts

Il vous est proposé de modifier les statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions légales issues de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, relatives au transfert du siège social sur l'ensemble du territoire français par décision du Conseil d'administration sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire (article 4 des statuts), au maintien du droit de vote double en cas de fusion ou de scission (article 17 des statuts) et à la faculté pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil d'administration la modification des statuts pour les mettre en harmonie avec de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires (article 21 des statuts) (douzième résolution).

Délégation donnée au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions législatives et réglementaires

Il vous est proposé de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter toutes modifications nécessaires aux statuts à l'effet de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire (treizième résolution).

Les documents et renseignements concernant l'Assemblée générale sont disponibles sur le site Internet de la Société (<http://www.dior-finance.com>), rubrique « *Assemblée générale* » sous « *Documentation* ».

Vous pouvez également en demander l'envoi en utilisant le formulaire page 21.

Texte des résolutions

Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 13 avril 2017

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprenant

le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Quatrième résolution (Affectation du résultat – fixation du dividende)

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la façon suivante :

Détermination du résultat distribuable (en euros)

Résultat net	270 124 458,43
Report à nouveau	2 123 162 791,07
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	2 393 287 249,50
Proposition de répartition	
Distribution d'un dividende brut de 1,40 euro par action	252 710 522,40
Report à nouveau	2 140 576 727,10
SOIT UN TOTAL DE	2 393 287 249,50

Si cette répartition est retenue, le montant brut du dividende en numéraire ressortira à 1,40 euro par action ; celui-ci sera mis en paiement le 21 avril 2017.

Dans l'état de la législation fiscale applicable au 31 décembre 2016, ce dividende ouvre droit, pour les résidents fiscaux français personnes physiques, conformément à l'article 158 du Code général des impôts, à un abattement fiscal de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détiendrait, dans le cadre des autorisations données, une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés en raison de cette détention serait affecté au compte report à nouveau.

Distribution des dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate que le montant brut du dividende en numéraire par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nature	Date de mise en paiement	Dividende brut ^(a) (en euros)	Abattement fiscal ^(b) (en euros)
30 juin 2016	Acompte	21 avril 2016	1,35	0,54
	Solde	13 décembre 2016	2,20	0,88
	TOTAL		3,55	1,42
30 juin 2015 ^(c)	Acompte	23 avril 2015	1,25	0,50
	Solde	15 décembre 2015	1,95	0,78
	TOTAL		3,20	1,28
30 juin 2014 ^(d)	Acompte	17 avril 2014	1,20	0,48
	Solde	15 décembre 2014	1,90	0,76
	TOTAL		3,10	1,24

(a) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires.

(b) Pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France.

(c) Hors acompte sur dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International mis en paiement le 17 décembre 2014, correspondant à un montant de 4,20150 euros par action Christian Dior, qualifié fiscalement de revenu distribué dans son intégralité.

(d) Hors dividende exceptionnel en nature sous forme d'actions Hermès International voté par l'Assemblée générale mixte du 9 décembre 2014, correspondant à un montant de 11,67083 euros par action Christian Dior, dont 1,34223 euro qualifié fiscalement de revenu distribué et 10,32860 euros qualifié fiscalement de remboursement d'apport.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Arnault)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Arnault pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2020.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Sidney Toledano)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Sidney Toledano pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2020.

Septième résolution (Nomination de Madame Maria Luisa Loro Piana en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Maria Luisa Loro Piana en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2020.

Huitième résolution (Nomination de Monsieur Pierre Godé en qualité de Censeur)

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Pierre Godé en qualité de Censeur pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2020.

Neuvième résolution (Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président du Conseil d'administration, Monsieur Bernard Arnault)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du Code AFEP/MÉDEF, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Bernard Arnault et mentionnés au point 6. Rémunérations des mandataires sociaux du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior, points 6.1 et 6.2 pour les rémunérations fixe, variable et exceptionnelle, point 6.2 pour les jetons de présence et les avantages en nature, point 6.8 pour le régime de retraite supplémentaire et points 6.1 et 6.5 pour les attributions d'actions de performance (pages 43 et suivantes du Rapport annuel) et point 1.11 du Rapport du Président du Conseil d'administration, pour les

règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société (page 102 du Rapport annuel), émet un avis favorable sur ces éléments.

Dixième résolution

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Directeur général, Monsieur Sidney Toledano)

L'Assemblée générale, consultée en application de la recommandation du Code AFEP – MEDEF, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, après avoir pris connaissance des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Sidney Toledano et mentionnés au point 6. Rémunérations des mandataires sociaux du Rapport de gestion du Conseil d'administration – Société Christian Dior, points 6.1 et 6.2 pour les rémunérations fixe, variable et

exceptionnelle, point 6.2 pour les jetons de présence et les avantages en nature, point 6.8 pour le régime de retraite supplémentaire et points 6.1 et 6.5 pour les attributions d'actions de performance (pages 43 et suivantes du Rapport annuel), et au point 1.11 du Rapport du Président du Conseil d'administration, pour les règles d'attribution des jetons de présence au sein de la Société (page 102 du Rapport annuel), émet un avis favorable sur ces éléments.

Onzième résolution

(Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération telle que présentée dans ce rapport.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Douzième résolution

(Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts pour prendre en compte les nouvelles dispositions légales issues de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, et modifie en conséquence l'article 4 relatif au transfert du siège social, l'article 17 relatif au maintien du droit de vote double en cas de fusion ou de scission et l'article 21 relatif aux pouvoirs de l'Assemblée générale extraordinaire, comme suit :

Article 4 – Siège social

2^e alinéa modifié :

« Il pourra être transféré sur l'ensemble du territoire français par décision du Conseil d'administration sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu, en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire. »

Article 17 – Assemblées générales

PARTICIPATION

15^e alinéa modifié :

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis, et n'interrompt pas le délai de trois ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux

ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission. »

Chapitre III : Assemblées générales extraordinaires

Article 21 – Pouvoirs

2^e alinéa nouveau :

« L'Assemblée générale extraordinaire peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir d'apporter aux statuts les modifications nécessaires pour les mettre en harmonie avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire. »

Treizième résolution

(Délégation donnée au Conseil d'administration de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour apporter toutes modifications nécessaires aux statuts à l'effet de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine Assemblée générale extraordinaire.

Demande d'envoi des documents et renseignements

visés par l'article R. 225-83 du Code de commerce

Document à retourner complété et signé à

Christian Dior

c/o LVMH – Service Actionnaires
22 avenue Montaigne – 75382 Paris Cedex 08

Je soussigné(e) (EN LETTRES MAJUSCULES)

NOM ET PRÉNOMS :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

agissant en qualité d'actionnaire de la société Christian Dior, demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du 13 avril 2017, dont la liste figure à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à le

(signature)

*Ces documents seront également tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse suivante :
Christian Dior SE – c/o LVMH – Service Actionnaires 22 avenue Montaigne - 75382 Paris Cedex 08.*

*Note importante : la présente formule n'est à renvoyer, datée et signée, que si l'actionnaire entend se prévaloir des dispositions réglementaires citées.
Dans ce cas, cette demande doit parvenir à l'adresse ci-dessus, au plus tard le cinquième jour avant la réunion.*

La présente formule peut constituer une demande générale pour toutes les assemblées, si l'actionnaire le précise.

Le Rapport annuel comprend les comptes annuels, les comptes consolidés, le tableau des affectations précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, le Rapport de gestion du Conseil d'administration, le Rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le Rapport du Président sur le contrôle interne, et les rapports des Commissaires aux comptes. Ces documents complétés par les renseignements contenus dans le présent dossier, constituent les informations prévues aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.



Notes



Conception et réalisation : Agence Marc Praquin

Christian Dior

Société Européenne au capital de 361 015 032 euros – 582 110 987 RCS Paris

30 avenue Montaigne – Paris 8^e